



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

L'an deux mil vingt-trois, le 28 du mois de mars à quatorze heures,
Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de BARBÂTRE, dûment
convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code des collectivités territoriales, s'est réuni en
session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents : 11

Date de la convocation : le 22 mars 2023

Présents : M. Louis GIBIER, Président, Mme Catherine COESLIER, Vice-Présidente, Mme Sylvie
GUEGUEN, Mme Colette GROIZARD, Mme Christianne COGNÉE, M. Fabrice ROUSSEAU, Mme
Danielle COMBE, Mme Christiane FOURAGE, Mme Lucienne CHARON, Mme Juliette SEGUIN, Mme
Myriam PRAUD

Absents ayant donné un pouvoir : M. Jean-Maurice FOUASSON (donne pouvoir à M. Louis
GIBIER), Mme Marie-Henriette ELIE (donne pouvoir à Mme Christianne COGNÉE), Mme Martine
POMARE (donne pouvoir à Mme Sylvie GUEGUEN)

Absents : M. Guy ATLE, Mme Mireille DENIS, M. Patrice RAIMOND

Désignée secrétaire de séance : Mme Myriam PRAUD

DEL2023-006 Budget annexe La Rocterie : Approbation du compte de gestion 2022

Il est rappelé que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à
l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de
recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les
opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant la régularité des opérations,

Sur proposition de la commission du 22 mars dernier,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'unanimité, :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2022 du budget annexe de La Rocterie ;



- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

DELIBERATION PUBLIEE

Le 17/04/2023

Le Président du CCAS,
Louis GIBIER



Fait et délibéré, les jour, mois et an que
dessus

Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,
En mairie, le 17/04/2023

La secrétaire de séance,
Myriam PRAUD